

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20230511-D-26-2023-DE
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, et le onze du mois de mai à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN, Mme Caroline DORMOY.

Absents excusés : M. Stéphane CHEVILLARD

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :
- Championnat de France UNSS Pétanque Juin 2023 – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

CAV – LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

26/2023

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date de décembre 2013 prescrivant la mise en révision des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CAV et Plan d'Occupation des Sols de Charmoille),

Vu les articles L151-5 et L 153-12 du code de l'urbanisme,


Le conseil municipal prend connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en révision et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Un débat s'instaure sur les orientations générales du PADD soit 4 grands axes de développement :

- 1 – Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié, garantes de la qualité du cadre de vie
- 2 – Amplifier la vitalité économique du territoire
- 3 – Garantir un développement urbain équilibré et un habitat de qualité
- 4 – Inscrire les déplacements et les équipements au cœur du projet de développement durable

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **12 mai 2023**
Pour copie conforme :
Ka Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **12 mai 2023**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

